

CFPPA Formation professionnelle OFA & Apprentissage

Yssingeaux

RNCP: 37414

Titre FFE 1 AN - NIV. 3

ANIMATEUR d'EQUITATION





OBJECTIFS DE FORMATION

- > **OBTENIR** le **Titre Professionnel** Animateur d'équitation délivré par la FFE Fédération Française d'équitation.
- > SE FORMER à l'organisation et l'encadrement d'activités équestres :
- Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre
- Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité
- Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie
- > METIERS VISES animateur, moniteur, enseignant d'équitation au sein d'associations, centres équestres, clubs de sport ou entreprises, sous la responsabilité d'un moniteur titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 minimum permettant l'encadrement des activités équestres.

QUALITES

- + Vous avez une passion pour le cheval à faire partager
- + Vous avez des capacités relationnelles
- + Vous voulez entrer dans la vie active rapidement

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil



> ORGANISATION

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Accès également possible par la voie de la formation professionnelle continue ou la VAE)
- 490h de présence en centre de formation sur 1 an
- Rythme d'alternance : 2 jours en formation / 3 jours en entreprise

> EVALUATION - CERTIFICATION

Le Titre AE est obtenu par la réussite à chacun des 3 blocs de compétence ou UC (unités capitalisables). Le passage des épreuves se déroule au centre de formation et/ou en entreprise.

> POURSUITE D'ETUDE

BPJEPS Activités équestres, DEJEPS, DESJEPS Remarque : l'obtention du Titre AE dispense du passage des TEP pour l'entrée en BP JEPS AE.

+ LES PLUS

- + Centre équestre de taille professionnelle :
- 2 manèges couverts, une carrière extérieure, un terrain de cross, 50 chevaux et poneys
- + Site exceptionnel au cœur des sucs Yssingelais.
- Nombreux partenaires professionnels
- + Etablissement à taille humaine

NOS INDICATEURS 2024

Satisfaction: 100 %

Réussite : 80 %



Insertion: 20 % Poursuite etude: 80%

*5 apprenties en 2024

Certificateur: MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Date enregistrement certification: 27/03/2023 Date écheance certification: 27/03/2026



ONTENU FORMATION

- 1) Accueil et encadrement du public : connaissance des publics, techniques d'animation, pédagogie, posture et rôle de l'animateur
- 2) Maîtrise des techniques équestres : travail à pied, à plat, à l'obstacle, en extérieur et en terrain varié
- 3) Soins et entretien des équidés et des infrastructures : connaissances des équidés, alimentation et abreuvement, soins périodiques et de 1er secours, propreté, hygiène et entretien des infrastructures
- Gestion des activités et promotioncommunication
- > 40 % centre 60 % entreprise

(i) MODALITES

> PRE-REQUIS / SELECTION

- Etre âgé de 16 ans minimum
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- Aptitude physique à la pratique de l'équitation y compris en compétition
- Projet d'enseignement de la pratique équestre validé
- Etre titulaire de l'AFPS ou PSC1
- Etre titulaire d'un diplôme de degré 1 ou d'un galop 6 (galop 5 pour l'apprentissage)
- Avoir une licence fédérale compétition division club minimum, en cours de validité
- Satisfaire aux tests d'entrée en formation et à l'entretien de motivation

> INSCRIPTION

- Dossier d'inscription
- Attestation d'engagement de l'employeur ou contrat d'apprentissage
- Délai de traitement administratif de 3 semaines

• LES SPECIFICITES

+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

- Réduction de parcours (dispense) possible en fonction du parcours antérieur et des diplômes obtenus
- Complément de formation dans une tierce entreprise si besoin

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

Travaux individuels, de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et étude de cas Mises en situation en centre équestre



- Prise en charge assurée par l'OPCO
- > Prévoir une tenue de travail adaptée

> REMUNERATION APPRENTI

Age	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 et +	100% du SMIC	100% du SMIC

> Des aides pour l'employeur sous conditions



> Sophie BATTIN - 04.71.65.70.69



CFPPA - OFA

Yssingeaux

règlementation en vigueur.

ministère de L'Agriculture et de La SOUVERAINETÉ









50 impasse les Epicéas - BP 41 Choumouroux 43200 YSSINGEAUX Tel: 04.71.65.70.69 Fax: 04.71.65.70.64

cfppa.yssingeaux@educagri.fr www.cfppa-yssingeaux.com